

Zeitschrift:	Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes
Herausgeber:	Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz
Band:	45 (1937)
Heft:	7
Artikel:	Interventions à l'occasion de catastrophes
Autor:	Fischer, von
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-974260

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aufgabe, möglichst vielen Kriegsopfern Hilfe zu bringen, zu verunmöglichen.

11. Vorläufiger Bericht des Zentralsekretärs über die Propagandaaktion. Der Zentralsekretär spricht über die Resultate der Propagandaaktion und über die lehrreichen Erfahrungen, die die ganze Aktion mit sich gebracht hatte. Er dankt in warmen Worten allen denjenigen, die zum Erfolge beigetragen haben.

Es wurden im ganzen vom 16. Januar bis 15. Juni durchgeführt: 311 Vorführungen für Erwachsene und 70 Schülervorführungen. Total 381 Vorführungen.

Die Zahl der Zuschauer betrug bei den Erwachsenen rund 62'500 Personen. An neuen Mitgliedern wurden gemeldet: 11'364.

Der Zentralsekretär hofft, dass das Schweizerische Rote Kreuz alle die neu-

geworbenen Mitglieder behalten wird und bittet die Zweigvereine, ihr Möglichstes zu tun, dass diese Aktion nicht ein Strohfeuer war, sondern ein Anfang, dem ein weiterer Ausbau folgen wird.

Der Zentralsekretär teilt im weiteren mit, dass der Film den Zweigvereinen auch weiterhin zur Verfügung stehen wird, wenn auch vielleicht nicht mehr zu den gleichen Bedingungen. Er betont, dass jedoch die beste Propaganda für das Rote Kreuz nicht der Film sei, sondern eine intensive und sehr aktive Arbeit, und zwar nicht nur am Sitz der Zweigvereine, sondern im ganzen Lande herum.

Schluss der Sitzung: 11.15 Uhr.

Der Protokollführer: Dr. v. Fischer.

Interventions à l'occasion de catastrophes.

Résumé du travail présenté à l'assemblée générale par le Dr v. Fischer.

Nul n'ignore que le développement de l'activité des Croix-Rouges a comporté deux phases: la préparation des secours en temps de guerre, dans le sens indiqué tout à l'heure si magistralement par le médecin en chef de notre Croix-Rouge nationale, puis les activités du temps de paix qui — pour la Suisse — ont été définies exactement par M. le Dr Ischer lors de l'assemblée générale de Sierre, il y a deux ans.

Je voudrais résumer en quelques mots les nécessités énumérées par notre secrétaire général, et qui se présentent sous une phase intermédiaire : *l'aide de la Croix-Rouge à l'occasion de catastrophes.*

Cette double analogie des tâches que doivent prévoir nos Croix-Rouges en temps de paix et en temps de guerre se trouve en quelque sorte réalisée et con-

fondue au moment de l'aide en cas de cataclysme national ou international. Le C. I. C. R. et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge se sont occupés de cette question à l'occasion d'une récente conférence à Paris, au moment même où l'on apprenait une catastrophe formidable aux Etats-Unis d'Amérique, alors que près d'un million de personnes se trouvaient subitement victimes d'une des plus grandes inondations du siècle.

Immédiatement après cette communication, le directeur général de la Croix-Rouge de Belgique, fit un exposé sur les mesures prises dans ce petit pays — si semblable au nôtre — au sujet des interventions belges en cas de catastrophes. Il n'est pas inutile de revenir sur cette question qui a déjà été effleurée lors de la conférence des présidents du 22

novembre à Berne, et d'ajouter brièvement quelques indications utiles sur les mesures à prendre en cas de cataclysmes.

A ce moment, la Croix-Rouge doit être *le collaborateur des autorités*, bien plus que leur remplaçant. Notre organisation doit, le moment venu, pouvoir déclarer aux autorités du pays qu'elle est prête à mettre à disposition des infortunés, son personnel et son matériel, immédiatement et dans la mesure de ses possibilités.

Mais ces possibilités doivent exister, elles doivent être connues, tout spécialement par nos *sections* qui, elles, auront à intervenir en premier lieu sans doute.

Il est donc essentiel que le contact ait été pris entre les autorités et nos sociétés de Croix-Rouge, *à l'avance*, afin qu'on puisse se rendre compte des nécessités qui pourront se présenter, *avant* qu'elles ne se présentent. Cette *préparation* est indispensable, et c'est ce qui a engagé notre Direction de porter cet objet à l'ordre du jour de l'assemblée d'aujourd'hui.

Distinguons *l'aide immédiate* en cas de catastrophes, et *l'aide médiate*, soit celle qui s'imposera plus tard. L'aide immédiate est la plus nécessaire; elle dépendra souvent des organisations locales ou régionales, et comportera les mesures *d'alarme*, *d'abri temporaire* des sinistrés, leur *logement*, leur *habillement*, la possibilité de les *nourrir*, et enfin *l'aide sanitaire*. Des personnes doivent être désignées à l'avance pour ces différentes interventions, aussi bien pour le service d'alarme qui doit être bien préparé (par exemple dans un hôpital, à la police, etc.), avec possibilité d'informer d'autres sections ou d'autres institutions, dans le temps le plus court, des nécessités les plus urgentes. — Le chef des abris temporaires

doit se tenir en contact avec les autorités, il sera au courant des locaux disponibles. Les questions d'*habillement* et de *subsistance alimentaire* seront remises de préférence au personnel féminin; celui-ci devra disposer de réserves constituées par les sections et connaître les possibilités des maisons particulières, des cuisines populaires, etc. Le service sanitaire sera assuré principalement par les samaritains.

Toute cette organisation de premiers secours doit être connue de nos sections, et celles-ci doivent pouvoir disposer de l'aide des sociétés de samaritains, de la S. S. T. S. S., de l'Alliance suisse des gardes-malades, des hôpitaux affiliés à la VESKA et des organisations féminines affiliées à notre Croix-Rouge nationale. Cette collaboration doit être organisée par les présidents de nos sections et par leurs comités. Les frais ne seront pas considérables, du reste notre Direction dispose éventuellement des revenus du fonds Henri Dunant qui pourront être mis à contribution s'il y a lieu et d'après les décisions du Comité central de la Croix-Rouge.

Résolution.

Toutes les considérations qui précédent engagent le secrétaire général à présenter les résolutions suivantes :

Les délégués de la *Croix-Rouge suisse* réunis à Rapperswil le 20 juin 1937 décident :

- 1^o La Croix-Rouge suisse institue une organisation destinée à permettre de rapides interventions en cas de catastrophes.
- 2^o La Direction de la Croix-Rouge suisse est chargée de préparer un règlement sur cette organisation. Le projet en

sera soumis préalablement aux sections.

3^e Lorsque le règlement aura été accepté par la Direction, les sections de la

Croix-Rouge auront à en prévoir l'application dans leur rayon d'activité.

Aus unsern Sektionen.

Bern-Oberland.

Der Zweigverein Bern-Oberland hielt seine diesjährige ordentliche Hauptversammlung unter Vorsitz seines Präsidenten, Herrn Dr. med. Born, in Spiez ab. Auf der prächtigen Terrasse des Schlosshotels «Schönegg» wurden die statutarischen Traktanden abgewickelt. Der vom Vorsitzenden verfasste treffliche Jahresbericht zeigte, dass der oberländische Zweigverein auch im verflossenen Jahre durch zahlreiche ordentliche Unterstützungen die Bestrebungen von Tuberkulose-Fürsorgevereinen und Samaritersektionen im Oberland nach Kräften gefördert hat. Im weitern wurden Vorbereitungen getroffen über Ordnung und Ausbau für wirksame und rasche Hilfe des Roten Kreuzes bei Kriegsfall, Katastrophen, grossen Unglücksfällen und Epidemien. Ein grosses Stück Arbeit verursachte auch die Propagandaaktion zur Neugewinnung von Mitgliedern für das Rote Kreuz. Im Zeitraum vom 15. Januar bis Ende Mai dieses Jahres fanden im ganzen Oberlande 21 Filmvorführungen mit Vorträgen statt, die von rund 4400 Zuschauern besucht wurden und dem Roten Kreuz den schönen Zuwachs von 836 Mitgliedern brachten. Dieses Resultat darf als ein sehr erfreuliches bezeichnet werden und ist ein Beweis für die Sympathie, welche die Bevölkerung des Oberlandes der Institution des Schweizerischen Roten

Kreuzes entgegenbringt. Die Propagandaaktion wurde von seiten der Kantonalen Offiziersgesellschaft tatkräftig unterstützt, was vom Präsidenten besonders verdankt wurde. Auch die Samaritervereine des Oberlandes sind dem Zweigverein wacker zur Seite gestanden, weshalb auch ihnen herzlich gedankt wurde. Die Jahresrechnung, die von Herrn Stettler, Bankbeamter in Spiez, abgelegt wurde, zeigte ein erfreuliches Bild. Das Vermögen von Fr. 87'279.08 zeigt einen Zuwachs von Fr. 1052.30. Grössere Anschaffungen erforderte die Ergänzung des Materialdepots.

Im Traktandum «Wahlen» erfuhr die Zusammensetzung des Vorstandes eine kleine Änderung und Ergänzung. An die Stelle des bisherigen Vizepräsidenten wurde Herr Dr. Wannenmacher, Sekundarlehrer in Thun, gewählt. Fräulein Finking in Thun, die nach 20jähriger, treuer Pflichterfüllung ihr Amt als Sekretärin-Kassierin niederlegte, wurde seitens der Versammlung der wohlverdiente, warme Dank ausgesprochen und eine Henri-Dunant-Plakette mit Widmung überreicht. Als neue Sekretärin beliebte Fräulein Hulliger (Thun). Für die Zukunft soll nun das Kassieramt einheitlich nur noch durch den Kassier besorgt werden, was eine zeitgemäss Zentralisation bedeutet, die im Interesse der Institution liegt. In den erweiterten Vorstand wurden neu gewählt die Herren